

« Les normes et leurs formules »
Séminaire tournant de jurilinguistique interlangue
Journée n°4 : *Discours du/sur le droit : principes et méthodes d'une analyse du discours*
18 mars 2019, Université Paris Diderot Paris 7
13h00-18h00
Salle 720, Bâtiment Olympe de Gouges

Co-organisateurs : Laurent Gautier, Université de Bourgogne, Arthur Joyeux, Université Lyon 2,
Julien Longhi, Université de Cergy-Pontoise, Stéphane Patin, Université Paris Diderot

Le séminaire tournant de jurilinguistique interlangue, initié par le Centre Interlangues TIL de l'Université Bourgogne - Franche-Comté, le Centre de recherche en Terminologie et Traduction de l'Université Lumière Lyon 2 et l'équipe AGORA de l'Université de Cergy-Pontoise, a pour objectif de constituer un réseau de recherche pérenne, regroupant juristes, terminologues, analystes des discours juridiques et traducteurs autour de « *la mise en formule du droit* ».

Trois journées ont déjà retenu pour thème : « *La mise en formule du droit* » (septembre 2017), « *le droit à l'heure de sa « simplification » : enjeux jurilinguistiques et discursifs* » (mars 2018) et enfin « *Ecrire, dire et interpréter le droit en contexte européen : les apports d'une sémantique juridique* » (décembre 2018).

Les communicants des trois premières journées se sont penchés sur les implications terminologiques et discursives d'un phénomène observé par les juristes, celui de la généralisation du « *flou du droit* » (Delmas-Marty, 1986), c'est-à-dire du recours croissant dans la rédaction de la norme, à des vocables ambigus, dépourvus de définition, dont la pertinence juridique interroge et dont l'emploi pose problème au législateur, au juge et au justiciable. Ils ont notamment interrogé le caractère « *flou, abstrait, naturalisant* » du « *renouvellement lexical* » (Cussó et Gobin 2008 : 7) communautaire et de sa transposition. Ce phénomène tend à rendre caduques les approches classiques du matériau langagier juridique, centrées sur la terminologie et les faits de syntaxe et remettre en question la notion de « *langue de spécialité* ».

La quatrième demi-journée du séminaire sera consacrée au renouvellement des approches théoriques au fondement d'une analyse du discours du droit et sur le droit, dans le cadre actuel des mutations institutionnelles que sont la construction d'ordres juridiques intra/supra nationaux.

Programme :

13h15 -13h30 : Mot des co-organisateurs.

13h30-14h15 : Zélie Guével (Université Laval, Département de langues, linguistique et traduction) : *La jurilinguistique canadienne : contexte et réalisations.*

14h15-15h00 : Mary Lavissière (Ecole de Management de Normandie) : *La forme en -re : « biomarqueur » du niveau de spécialisation du discours juridique espagnol.*

15h00-15h45 : Sylvie Monjean Decaudin (Sorbonne Université) : *Les discours du droit supranational : approche juritraductologique.*

15h45-16h15 : Pause café.

16h15-17h00 : Simon Taylor (Université Paris Diderot) : *Étude diachronique du discours législatif anglais sur les obligations du vendeur. Vers un style plus lisible?*

17h00-17h45 : Table ronde.